


www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2026,

Le deux mars deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 23 février 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 3
Élus présents : 22	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MAENNER, Conseiller municipal

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Pierre SCHNEIDER, Marie Laure KOESSLER, Rémi REUTHER, Bernard WEBER, Brigitte SCHLEIFER, Mario VOELKEL, Laurent REYMANN, Martial GERHARDY, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Philippe DECOUR, Daniel MAENNER, Isabelle DURINGER, Solange WOLFF MINTSA, Annabella PINTO, Jérôme FLAGEY, Olivier MULLER, François CHABAS, Odile NGO YANGA.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Myriam JOACHIM a donné procuration à Bernard WEBER
Nadia THOMAS a donné procuration à Rémi REUTHER
Fabienne BIGNET a donné procuration à Pierre PERRIN
Virginie JACQUEMIN a donné procuration à Alain JANSEN

Absent(s) sans donner de mandat :

Sabin MUNTEAN, Fanny GOURDIN, Julien MASSON.

05/2026 – FINANCES - FDMJC – Demande de subvention annuelle de fonctionnement pour 2026

En date du 1^{er} septembre 2012, la commune de Souffelweyersheim a signé une convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'animation socioculturelle en faveur de l'enfance, la jeunesse et la vie associative.

Par courriel en date du 04 février 2026, la FDMJC a transmis à la commune le budget prévisionnel 2026 des structures d'accueil périscolaire et accueils de loisirs.

Pour l'année 2026, la FDMJC sollicite une subvention prévisionnelle de fonctionnement à hauteur de 505 000.- €.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal,

*VU les articles L.4221-1/5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la convention d'objectifs et de moyens signée en date du 1^{er} septembre 2012 ;
VU la demande de subvention annuelle de la FDMJC en date du 16 décembre 2025 ;
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 16 février 2026 ;*

après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention prévisionnelle de fonctionnement annuelle pour l'année 2026 à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC), sise 8 rue du Maire François Nuss – 67118 Geispolsheim, pour un montant de 505 000.- €.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 3 mars 2026



Le Secrétaire de séance

Daniel MAENNER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 04.03.2026